

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt, le lundi 09 novembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, en application des articles L 2121-7, L2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Alain PORQUET, Maire, à la salle Clairjoie (afin que les mesures de prévention sanitaire soient respectées dans le contexte de l'épidémie COVID 19)

Etaient présents : BONNEVIALLE Marina, CHEDEVILLE Sylvain, CLEMENT Christophe, ENEE Régine, HOUDUSSE Michel, LA MARTA BLASCO Laurence, LERENDU Justine, MAGIS Jean-Claude, PIARD Philippe, SIMON Estelle, STALLIN Nathalie, VAN DEN BUSSCHE Sébastien

Absents : Arnaud CONTENTIN, Valérie GUEUDET, William HERFORT, Gwénaëlle THOREL

Absents et excusés : Isabelle CARPENTIER qui a donné pouvoir à Alain PORQUET, Céline NEUVILLE BOURDON qui a donné pouvoir à Régine ENEE

Secrétaire de séance : Jean-Claude MAGIS

Date de convocation : 04 novembre 2020

PREAMBULE

1. Mr Le Maire demande une minute de silence en hommage à Samuel PATTY, professeur à Conflans Sainte Honorine, âgé de 47 ans qui enseignait l'histoire et la géographie et qui a été sauvagement assassiné le 16 octobre 2020.
2. Mr Alain PORQUET, Maire, informe le Conseil Municipal de la démission de Mr Teddy LECOQ, Conseiller Municipal, en date du 05 novembre 2020.

Le suivant de la liste, Mme Gwénaëlle THOREL est immédiatement installée.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU PRECEDENT CONSEIL

Le Procès-verbal de la séance du 21 septembre 2020 est approuvé, à l'unanimité, des membres présents à cette réunion (12 voix pour).

CNAS : NOMINATION CORRESPONDANT

(n°38/2020)

Conformément à l'organisation paritaire constitutive du CNAS, chaque structure adhérente au CNAS désigne 2 délégués : 1 délégué des élus et 1 délégué des agents.

Mme ENEE Régine, Maire Adjoint a été désignée par délibération n°14/2020 en date du 03 juin 2020.

Le Conseil Municipal doit statuer sur 1 délégué des agents.

Après délibération et à l'unanimité (15 voix pour dont 2 pouvoirs), le Conseil Municipal nomme Mme Valérie HERVE, Adjoint Administratif, comme déléguée des agents.

DEPARTEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION DEPENSES COVID

(n°39/2020)

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, le Département se mobilise auprès des collectivités qui ont dû faire face à de coûteuses dépenses d'aménagement et d'équipement pour faire face au COVID 19.

L'aide départementale concerne toutes les collectivités du Calvados et peut être attribuée soit au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales (APCR) pour les communes qui y sont éligibles, soit au titre des contrats de territoire (communes de plus de 2000 habitants et EPCI).

Le taux d'aide est de 40 % des dépenses.

Après délibération et à l'unanimité (15 voix pour dont 2 pouvoirs), le Conseil Municipal décide de demander au Département une subvention au titre du contrat de territoire.

PERSONNELS : CREATION 3 POSTES ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE A TEMPS COMPLET

(n°40/2020)

Ces créations de poste concernent la réussite à l'examen professionnel pour 3 agents. Les suppressions des postes d'Adjoint Technique se feront après l'avis du Comité Paritaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après délibération et à l'unanimité (15 voix pour dont 2 pouvoirs), le Conseil Municipal décide :

- la création de 3 postes d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à 35/35^{ème} à compter du 01 décembre 2020
- d'inclure dans le régime indemnitaire ces 3 postes d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe
- d'effectuer la mise à jour du tableau des effectifs
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020

CABINET MEDICAL : LOYERS DE L'INFIRMIERE

(n°41/2020)

Vu la crise sanitaire actuelle, Mme PENIN FIEHRER, infirmière, demande la possibilité de suspendre son loyer de septembre 2020 à décembre 2020.

Le loyer mensuel est de 134.18 €

Mr PORQUET informe, qu'en accord avec Mr PESQUEREL, Président de la CDC du Val Es Dunès, il a été convenu que chaque partie prenne à hauteur de 50 % le loyer actuel de l'infirmière.

Après délibération et à l'unanimité (15 voix pour dont 2 pouvoirs), le Conseil Municipal décide de prendre en charge un montant de 67.09 €/mois de septembre 2020 à décembre 2020 correspondant à 50 % du loyer mensuel.

CDC DU VAL ES DUNES : CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE TRAVAUX VOIRIE 2020

(n°42/2020)

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2113-6 et L. 2113-7 relatifs aux groupements de commandes,

Vu la nécessité de réaliser un schéma de zonage des eaux pluviales,

Vu la compétence « eaux pluviales » exercée par les communes,

Vu les compétences de la Communauté de Communes Val ès dunes en matière d'assainissement des eaux usées et de GEMAPI,

Vu l'intérêt de coordonner et de grouper pour cette opération les commandes des acheteurs publics concernés, afin d'avoir une étude globale à l'échelle de la Communauté de communes,

Vu la délibération n°2020/106 de la Communauté de Communes du Val ès dunes en date du 8 octobre 2020,

Après délibération et à l'unanimité (15 voix pour dont 2 pouvoirs), le Conseil Municipal :

↳ approuve la conclusion de la convention de groupement de commandes (ci-annexée) pour la réalisation d'un schéma de zonage des eaux pluviales,

L'estimation prévisionnelle HT de la participation de la commune s'établit comme suit (sous réserve de l'obtention des aides financières de l'Agence de l'Eau Seine Normandie) :

➤ Commune : 3 224.10 € HT (soit 10.75 % de la dépense totale)

↳ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

DEPARTEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE – SOLS DU GYMNASSE

(n°43/2020)

Dans la cadre du contrat de territoire, une subvention au titre de ce contrat serait possible pour la réhabilitation du sol du gymnase.

Un taux de 30 à 40 % du coût total du projet HT est envisageable.

Après délibération et à l'unanimité (15 voix pour dont 2 pouvoirs), le Conseil Municipal décide de demander une subvention au Département au titre du Contrat de Territoire et autorise Mr Le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y afférents.

REGION : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEXE MULTI ACTIVITES

(n°44/2020)

La commune de Frénoville porte depuis plusieurs années le projet d'un complexe multi activité-pôle culturel.

L'ouverture aux actions culturelles et artistiques professionnelles d'un côté, l'axe associatif de l'autre.

Le projet bénéficie d'une dotation de l'état au titre de la DETR.

Le projet est aussi inscrit dans le cadre du contrat de territoire 2017-2021 signé entre la communauté de commune Val Es Dunes et le département.

Au titre du développement culturel, le projet semble éligible à l'octroi d'une subvention par la Région.

Après délibération et à l'unanimité (15 voix pour dont 2 pouvoirs), Le Conseil Municipal décide de demander une subvention à la Région pour son complexe multi activités et autorise Mr Le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y afférents.

QUESTIONS DIVERSES

- CDC du Val Es Dunès : compte-rendu du 08 octobre 2020 a été transmis par courriel le 16 octobre 2020
- Compte rendu de l'Assemblée Générale de Bon Pied Bon Œil le 02 octobre 2020 a été transmis par courriel le 13 octobre 2020
- Compte rendu de l'Assemblée Générale du Tennis de Table le 15 septembre 2020 a été transmis par courriel le 09 octobre 2020
- SMEOM d'Argences : compte-rendu du 17 septembre 2020 a été transmis par courriel le 24 septembre 2020 et compte-rendu du 30 septembre 2020 a été transmis le 21 octobre 2020

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

Affiché le 20/10/2020

Le Secrétaire de séance,
Jean-Claude MAGIS



Le Maire,
Alain PORQUET

